



2012 00110

Colmar, le

3 - FEV. 2012

26072000

ARRETÉ N°

DSOL

Du

Portant modification de la composition des membres Du Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées du Haut-Rhin (C.O.D.E.R.P.A.)

Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin

VU la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales (article 57),

VU la délibération du Conseil Général du 24 juin 2005 relative au rôle, à la composition et au fonctionnement du CODERPA du Haut-Rhin,

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du 17 décembre 2009 portant fixation à 130 du nombre maximum de membres du CODERPA du Haut-Rhin,

VU l'arrêté n° 2008-00657 du 19 octobre 2011 portant nomination des membres du CODERPA du Haut-Rhin,

SUR proposition du Directeur Général des Services,

## ARRETE

## Article 1

L'article 1<sup>ter</sup> de l'arrêté n°2011 00397 du 19 octobre 2011 portant nomination des membres du CODERPA est modifié comme suit :

> Hötel du Département 100, avenue d'Abace 8P 20351 68006 Colmar Cedex

Tel. 03 89 30 67/6/52 Fex 00 89 21 93 53 coderpa@cg68.fr www.cg68.fr COLLEGE Nº3

Représentants des collectivités locales et des principaux organismes qui par leurs interventions et leurs financements apportent une contribution significative a l'action en faveur des personnes agées.

REPRESENTANT DE LA CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MALADIE ALSACE- MOSELLE (CRAMAM)

Titulaire:

Monsieur Marc KELLER 4 rue de l'Ill En remplacement de : M. Antoine FABIAN

Suppléant :

68000 COLMAR

Mme Anne-Claire HELLER 11 rue du Docteur Joseph Duhamel 68000 COLMAR En remplacement de : Monsieur Marc KELLER

## Article 2

Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

Charles BUTTNER